

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE (91)
COMMUNE DE BIÈVRES

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION GÉNÉRALE N°2



5.3.2.2 – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15/10/2019

C O M M U N E D E
BIÈVRES

MAIRIE DE BIÈVRES
Place de la Mairie
91570 BIÈVRES
Tél : 01 69 35 15 50
Courriel : contact@bievres.fr

Accusé de réception en préfecture
091-21910064
10307-DCM-1106-DE
Date de signature : -
Date de réception : 11/03/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BIÈVRES

1106 - 7 mars 2011

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT / PROJET DE DELIMITATION DU
ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Date de convocation : 1^{er} mars 2011
Date d'affichage : 1^{er} mars 2011

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 21 jusque 22h30 puis 22 à partir de 22h30 et 23 à partir de 23h00
- absents représentés : 5 jusque 22h30 puis 4 à partir de 22h30, et 23 à partir de 23h00
- votants : 26
- absent : 1

L'an deux mil onze, le lundi sept mars à vingt-et-une heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale de la Grange aux Fraises, sise 3 rue de Paris à Bièvres, sous la présidence de Monsieur Hervé HOCQUARD, Maire de Bièvres.

Etaient présents :

M. Hervé HOCQUARD, Maire, M. Christian JOUANE, Mme Véronique BANULS, M. Philippe MIAS (à partir de 22h30), Mme Anne PELLETIER-LEBARBIER, M. Robert DUCHATEL, M. Alain-Louis MIE, Mme Denyse ROUSSEAU, Maires-adjoints en exercice, Mme Helyett LEMOINE, M. Jacky MATTEI, Mme Arlette LECHEVALIER, Mme Béatrice CHOMBART, Mme Nadine DAGUET, M. Alain SAVARY, M. Patrick BRUN, M. Amine PATEL, Mme Magali ERRECART, M. Benoist BERTHIER, M. Emmanuel MICHAUX, Mme Marianne FERRY (à partir de 23h00), Mme Evelyne ROBUTEL, Mme Maryse TRAORE-BONNEFOND, M. Jean-Michel CHARPENTIER, Conseillers municipaux.

Absents représentés :

M. Philippe MIAS, pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LEBARBIER jusque 22h30
Mme Armelle TOHIER, pouvoir à M. Christian JOUANE
Mme Marianne FERRY, pouvoir à M. Hervé HOCQUARD jusque 23h00
Mme Sophie DEVES, pouvoir à Mme Denyse ROUSSEAU
Mme Christelle de BEAUCORPS, pouvoir à M. Jean-Michel CHARPENTIER

Absent :

Mme Tamara DUSAPIN

Madame Véronique BANULS a été nommée Secrétaire de Séance.

La séance est déclarée ouverte à vingt-et-une heures et quinze minutes.

Assistaient également à la séance : Mme Christelle DETALLE, M. Gilles TOPENAS, M. Raphael SZARY, membres de l'administration communale.

Objet : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT / PROJET DE DELIMITATION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, notamment en matière d'assainissement, en application duquel les communes ont l'obligation de procéder à la définition d'un projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif, soumis à enquête publique,

Vu l'étude Diagnostic et du Schéma Directeur d'Assainissement établis par le cabinet Buffet en mai 2004 réactualisés en 2010,

Vu la Délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2004,

Vu l'avis du comité consultatif travaux en date du 15 juin 2010,

Vu la Délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2010 sur le projet de Schéma directeur d'assainissement,

Vu l'arrêté du Maire en date du 05 octobre 2010 soumettant à enquête publique le projet de Schéma Directeur d'Assainissement arrêté par le conseil municipal,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 octobre 2010 au 04 décembre 2010 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 21 janvier 2011,

Vu l'avis favorable émis par lui,

Considérant qu'il y a lieu de réactualiser les données relatives à l'assainissement communal établies en 2004 et d'adopter en conséquence, une délimitation du zonage d'assainissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : ANNULE la Délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2004 adoptant le projet de délimitation du zonage d'assainissement,

Article 2 : APPROUVE le projet réactualisé de délimitation de zonage d'assainissement défini sur le plan ci-joint,

Article 3 : PRECISE que les zones d'assainissement non collectif concernent les secteurs suivants matérialisés en gris foncé sur le plan joint :

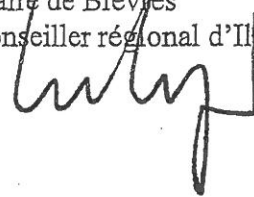
Secteur 1 – Rue Léon Mignotte (5 hab.), Secteur 2 – Route de Gizy (2 hab.), Secteur 3 – Poney Club de Montecelin (2 log.), Secteur 4 – Chemin de la Butte au Diable (9 hab.), Secteur 5 – Favreuse (4 hab.), Secteur 6 – Route Nationale 118 (1 hab.), Secteur 7 - Route de Verrières (1 hab.), Secteur 9 – Chemin des Charbonniers (2 hab.),

Article 4 : PRECISE que les mesures appropriées d'affichage et de publicité seront mises en œuvre.

Fait à Bièvres, le 7 mars 2011, ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Hervé HOCQUARD
Maire de Bièvres
Conseiller régional d'Île-de-France



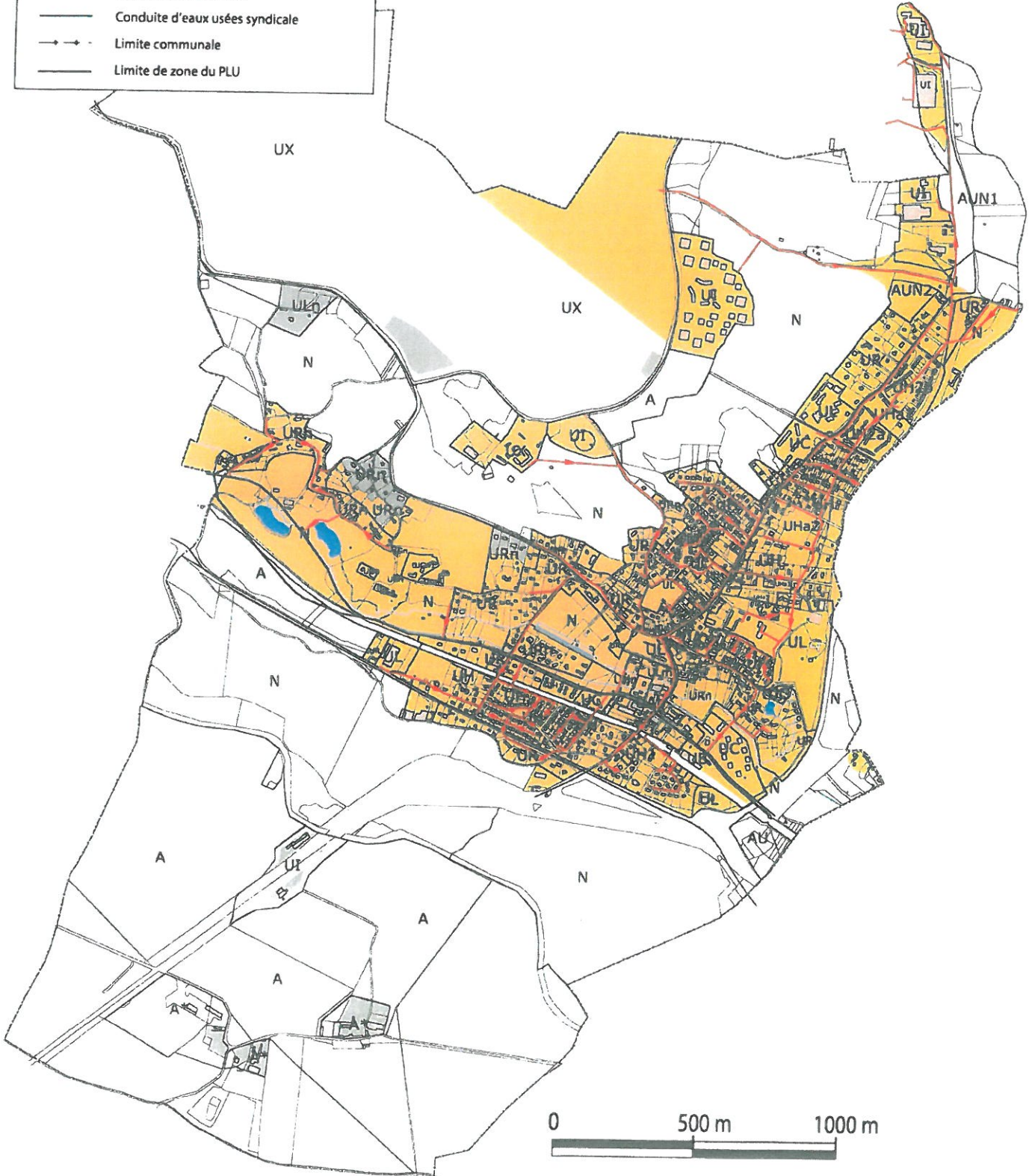
PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

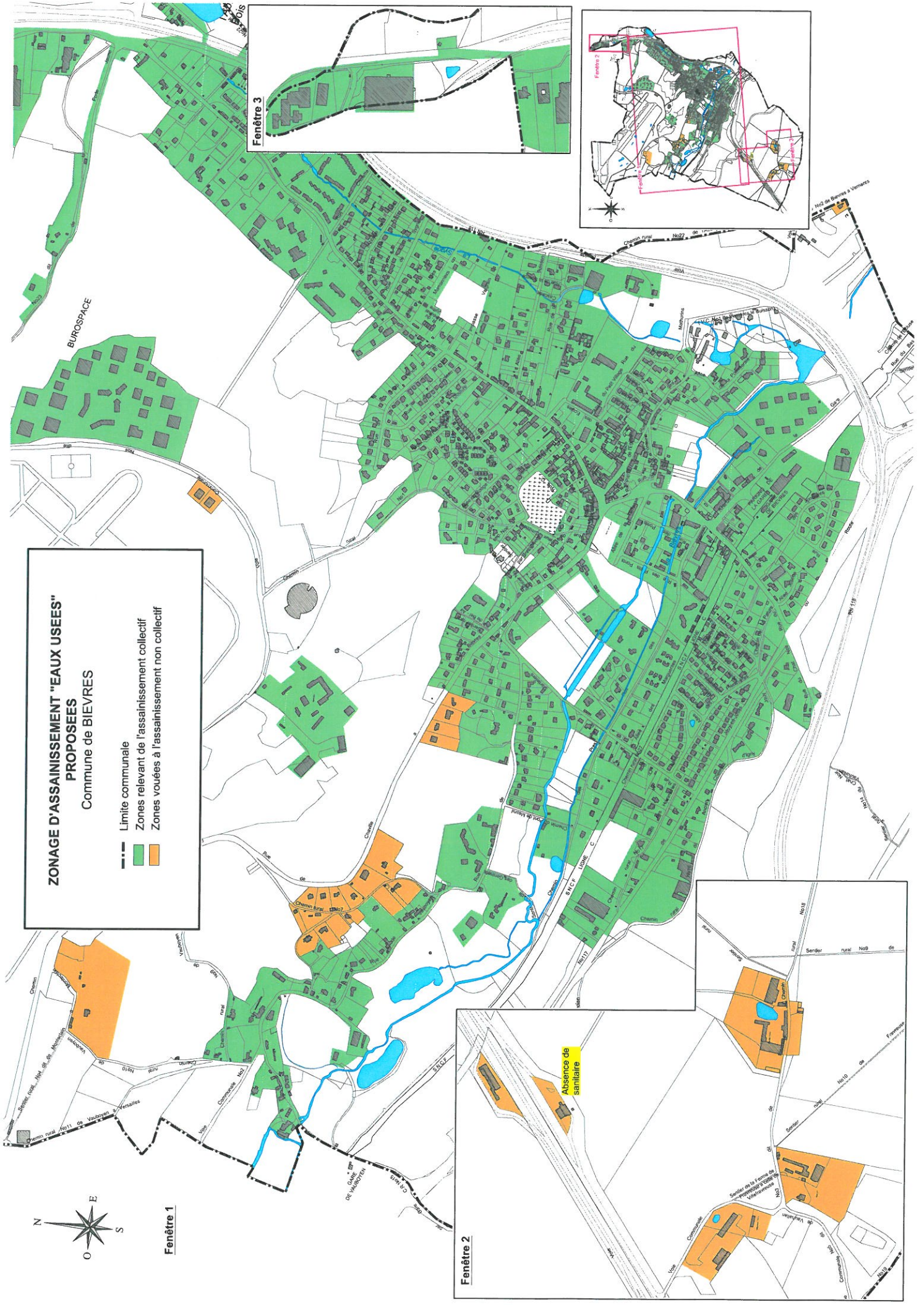
Commune de Bièvres






Légende

- Zone destinée à l'assainissement collectif
- Zone destinée à l'assainissement autonome
- Conduite d'eaux usées
- Conduite d'eaux usées syndicale
- Limite communale
- Limite de zone du PLU





ZONAGE D'ASSAINISSEMENT "EAUX USEES" PROPOSEES
Commune de BIEVRES

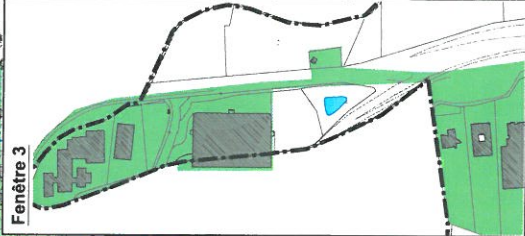
-  Limite communale
-  Zones relevant de l'assainissement collectif
-  Zones vouées à l'assainissement non collectif



Fenêtre 1



Fenêtre 2



Fenêtre 3



Road de Bievres à Vervins